



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe

Réserve  
au  
Moniteur  
belge



\*24097124\*

Déposé / Reçu le

20 JUIN 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise  
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0783 916 386

Nom

(en entier) : Synpet

(en abrégé) :

Forme légale : SA

Adresse complète du siège : Avenue Louise 523, 1050 Bruxelles

**Objet de l'acte : Demission administrateur / nomination administrateur délégué**

Conformément à l'article 7:133 du Code des sociétés et des associations, les associationnaires de la Société ont adopté les résolutions suivantes en date du 28/07/2023. p

**1. Démission d'un administrateur**

Les actionnaires prennent acte de la démission de Lace Cleantech Investements AG, en tant qu'administrateur de la société, avec effet au 15 juillet 2023.

Les actionnaires remercient la personne susmentionnée pour les services rendus et lui accordent la décharge intérimaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date effective de sa démission.

**2. Procuration**

Les actionnaires décident de donner une procuration à Maître Pieter-Jan Van Houdenhove, officiant à l'Avenue des Arts 56, 1000 Bruxelles, avec le pouvoir d'agir individuellement, pour remplir toutes les obligations de dépôt et de publication en relation avec les résolutions ci-dessus.

Les administrateurs ont pris les décisions suivantes par résolutions écrites en date du 20 décembre 2023.

**1. Délégation de pouvoirs de gestion journalière**

Les administrateurs décident à l'unanimité de déléguer les pouvoirs de gestion journalière au sens de l'article 7:121 du Code des sociétés et des associations à Monsieur ÖZSÜER İlyas Cem, né à Sisli (Turquie), le 11 février 1989, titulaire du passeport turc numéro 024266492, avec effet rétroactif à partir du 14 juillet 2023.

**2. Procuration à des fins de publication**

Les administrateurs décident à l'unanimité de conférer un mandat à Pieter-Jan Van Houdenhove, ainsi qu'à tout autre avocat du cabinet De Roos België BV, dont les bureaux sont établis à 1000 Bruxelles, Avenue des Arts 56, chacun ayant le pouvoir d'agir seul, afin de remplir toutes les formalités de dépôt et de publication relatives aux résolutions qui précèdent.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).